

| | | |
|---|---|--|
| POLE BIOLOGIQUE DE L'OUEST | Préconisations pour le recueil des urines de 24 heures | Ref : MU-C1-INS-008-01 Version : 01 |
|---|---|--|

1. Objet et domaine d'application

Cette fiche d'instruction décrit les conditions à respecter pour réaliser le recueil des urines de 24 heures dans de bonnes conditions. Elle s'applique aux prélèvements réalisés par le patient.

2. Documents associés et sources

- a) Documents associés : Ils sont consultables en lien sur la page de garde du serveur qualité du laboratoire (KaliLab)
- b) Sources : ISO 15189/Documentation Bio-Qualité

3. Responsabilités

La responsabilité globale des préconisations à suivre appartient au patient. La personne présente à l'accueil est responsable de la vérification des conditions de recueil.

4. Déroulement de l'activité

Intérêt :

Ce recueil permet l'analyse de certains paramètres de biochimie urinaire ;

Préconisations pour le prélèvement :

- Au lever :
 - Vider la totalité de la vessie dans les toilettes
 - Noter sur le flacon : Nom, Prénom, date et heure de départ du recueil
- Pendant 24 heures :
 - Recueillir la totalité des urines dans le flacon jusqu'à l'heure indiquée au départ
- Identifier le(s) flacon(s) avec votre nom et prénom si cela n'a pas été fait par le laboratoire
- La totalité des urines de 24 heures doit être acheminée au laboratoire dans les plus brefs délais (maximum 2 heures après la fin du recueil)